

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, session 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.**

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame SANLIARD Aurélie, professeure agrégée de classe normale, présidente, Rectorat de l'académie de Nice, Nice.

Monsieur CROZES Sébastien, professeur agrégé hors classe, vice-président, Lycée Carnot, Cannes.

Madame CANDELA Rebecca, professeure agrégée de classe normale, experte, Collège Niki de Saint Phalle, Sophia-Antipolis.

Monsieur FAUQUET Xavier, technicien de recherche et de formation de classe normale, Lycée Rouvière, Toulon.

Monsieur NOVARESE Jean-François, professeur agrégé de classe normale, Lycée Jules Ferry, Cannes.

Madame WALLISKY Eléa, professeure agrégée de classe normale, Collège Joseph Pagnol, Saint-Laurent-du-Var.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le

Signé, **Natacha CHICOT**,  
Rectrice de l'académie de Nice

**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en biologie, session 2024, dans l'académie de NICE.**

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en biologie, au titre de l'année 2024, dans l'académie de NICE :

Monsieur CONCHONAUD Fabien, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, président, Rectorat de l'académie d'Aix Marseille, Aix-en-Provence.

Madame PICHOT DU MEZERAY Céline, professeure agrégée de classe normale, vice-présidente, Lycée Jules Ferry, Cannes.

Madame CORCELLE Véronique, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BOMBOLO Muriel, adjointe technique de recherche et de formation principale de 1ère classe, Lycée Tocqueville, Grasse.

Monsieur ZILIANI Philippe, professeur agrégé de classe exceptionnelle, Lycée Tocqueville, Grasse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le

Signé, **Natacha CHICOT**,  
Rectrice de l'académie de Nice

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en biologie, session 2024, dans l'académie de NICE.**

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en biologie, au titre de l'année 2024, dans l'académie de NICE :

Monsieur CONCHONAUD Fabien, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, président, Rectorat de l'académie d'Aix Marseille, Aix-en-Provence.

Madame PICHOT DU MEZERAY Céline, professeure agrégée de classe normale, vice-présidente, Lycée Jules Ferry, Cannes.

Madame CORCELLE Véronique, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame BOMBOLO Muriel, adjointe technique de recherche et de formation principale de 1<sup>ère</sup> classe, Lycée Tocqueville, Grasse.

Monsieur ZILIANI Philippe, professeur agrégé de classe exceptionnelle, Lycée Tocqueville, Grasse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le

Signé, **Natacha CHICOT**,  
Rectrice de l'académie de Nice